

Appel à manifestations d'intérêt

Consultance : Evaluation des opportunités et sélection de sites pilotes pour l'appui à des initiatives d'entreprises communautaires.

Projet : « Forêts d'Avenir »
Pays : République Démocratique du Congo (RDC)
Durée du contrat : Septembre à Octobre 2021
Date limite : 2 septembre 2021 à minuit

1. Présentation du projet « Forêts d'Avenir »

Depuis 2017, la Rainforest Foundation Royaume-Uni (RFUK) dirige un consortium qui regroupe notamment les organisations congolaises suivantes :

- GASHE - Groupe d'action pour sauver l'homme et son environnement (Mbandaka),
- RCREP - Réseau pour la conservation et la réhabilitation des écosystèmes forestiers (Goma),
- PREPPYG - Association paysanne pour la réhabilitation et protection des pygmées (Butembo),
- GeoFirst Development (Kinshasa et Kindu),
- CAGDFT - Centre d'appui à la gestion durable des forêts tropicales (Kinshasa),
- APEM - Action pour la promotion des peuples et Espèces Menacés (Kinshasa).

Ces organisations ont joué un rôle important pour faciliter l'essor de la Foresterie Communautaire (FC) en RDC. Les principaux résultats sont notamment :

- L'appui à l'élaboration et l'adoption de la Stratégie Nationale de la Foresterie Communautaire (SNFC) en 2018 ;
- Le renforcement des capacités des parties prenantes au niveau national, provincial et local, notamment sur le cadre légal, les principes et les approches de la FC ;
- La création de la [Base de données Forêts communautaires](#), et l'appui technique et matériel à l'administration forestière pour sa gestion et mise à jour ;
- L'attribution de Concessions Forestières des Communautés Locales (CFCL) à l'issue d'un vaste travail d'accompagnement, de sensibilisation et de plaidoyer.

Notre vision pour ce projet d'ici 2025 : « Les forêts communautaires contribuent à améliorer durablement les moyens de subsistance et le bien-être des communautés forestières, ainsi qu'à la protection de la biodiversité et la réduction de la déforestation dans les zones cibles de la RDC, et fournissent un modèle répliquable pour une mise en œuvre à l'échelle nationale ».

Pour y parvenir, notre approche consiste à :

- Sécuriser les droits coutumiers au travers de l'appui à l'attribution et à la gestion des CFCLs ;
- Améliorer les moyens de subsistance des communautés de manière équitable, en promouvant la participation des femmes et des peuples autochtones notamment, et en partenariat avec le

secteur privé pour faciliter des investissements responsables et garantir la viabilité des entreprises communautaires ;

- Prévenir la déforestation et préserver la biodiversité (surveillance communautaire, plans d'utilisation des terres responsables et appui à l'agroforesterie) ;
- Améliorer le cadre politique et légal, grâce à un processus de tables rondes nationales et provinciales ;
- Renforcer les capacités de la société civile et de l'administration forestière à superviser et à soutenir l'attribution et la gestion des CFCLs.

2. Contexte de la consultance

RFUK et ses partenaires ont accompagnés plusieurs communautés dans la préparation de leurs dossiers de demande de CFCLs, ce qui a permis la signature d'arrêtés d'attribution par les gouverneurs de provinces, y compris dans le territoire de Lukolela, province de l'Equateur. Après cette phase d'attribution, l'objectif majeur est désormais de faciliter la gestion et l'exploitation durable des ressources au sein des CFCLs, c'est-à-dire en veillant à limiter la déforestation et en protégeant la biodiversité, tout en contribuant au développement socio-économique local, au travers d'un appui à des activités génératrices de revenus. Pour ce faire, il est important de prendre en compte et/ou d'agir sur plusieurs leviers notamment :

- L'environnement des affaires au niveau local, provincial et national,
- Les systèmes de productions locales et la nature des produits ayant une valeur marchande,
- Les chaînes de valeurs des systèmes de production et de commercialisation locales et régionales existantes,
- Les opportunités pour le développement des produits locaux et des entreprises communautaires.

A la suite d'échanges avec RFUK (à distance) et GASHE (à Mbandaka), le(s) consultant(es) entreprendront une mission de terrain au sein de 6 villages en territoire de Lukolela.

3. Objectif du contrat

Cette consultation vise à évaluer les opportunités d'amélioration des systèmes de production et de commercialisation des produits forestiers et agricoles qui existent ou qui peuvent être créés dans ce territoire et dans la province de l'Equateur en vue d'améliorer les conditions de vie des communautés cibles, tout en préservant leurs forêts.

De manière spécifique, il s'agira pour le consultant de :

- Evaluer l'environnement légal et institutionnel lié à la production et commercialisation des produits agricoles et forestiers par les communautés locales ;
- Evaluer le niveau d'organisation des producteurs locaux et fournir un aperçu de l'activité existante et la situation des marchés ;
- Evaluer les opportunités pour le développement des produits locaux et des entreprises communautaires en particulier les associations de femmes, et des alliances avec des acteurs du secteur privé.
- Évaluer l'accès existant aux marchés et les opportunités pour l'améliorer.
- Suggérer la sélection de 2 sites pilotes parmi les 6 villages visités.

4. Activités à réaliser

En particulier, cette consultance consistera à :

- **Evaluer l'environnement légal et institutionnel lié à la production et la commercialisation des produits agricoles et forestiers par les communautés locales :**

- Fournir une vue d'ensemble des organisations et des réseaux de producteurs dans les secteurs forestier et agricole, de la nature de leurs activités, de leur composition et de leur niveau d'activité ;
- Identifier les organisations et réseaux de femmes mettant l'accent sur l'autonomisation des femmes et les activités productives (finances, entreprises, plaidoyer, etc.) ;
- Lister les principales institutions capables d'appuyer les initiatives communautaires de développement des entreprises forestières (par exemple, des ONG travaillant dans le domaine de l'appui aux entreprises, l'assistance technique fournie par les départements gouvernementaux des forêts, de l'agriculture, des PME, des instituts de recherche, des institutions financières, etc.) ;
- Évaluer les options de statut juridique pour les entreprises, les incidences légales de ces options, ainsi que leurs principaux avantages et inconvénients ;
- Fournir un aperçu des règles et règlements concernant l'accès, la récolte, la transformation, le transport et la vente des produits forestiers et agricoles pertinents ;
- Examiner les options de financement existantes (formelles et informelles), les critères d'éligibilité, les avantages et les inconvénients.
- **Évaluer le niveau d'organisation des producteurs locaux et fournir un aperçu de l'activité existante et la situation des marchés :**
 - Lister les ressources et produits actuellement récoltés et vendus localement ;
 - Étudier la division du travail entre les femmes et les hommes pour les différentes activités et au sein des entreprises existantes ;
 - Réaliser un cartographie initiale des chaînes de marché, des acteurs directs (producteurs, négociants, grossistes, etc.) et des principaux canaux de distribution ;
 - Produire des estimations approximatives de la taille et des valeurs des marchés, par exemple, les quantités vendues et achetées sur les marchés locaux, nationaux et régionaux, les prix de vente et d'achat à chaque niveau.
- **Évaluer les opportunités pour le développement des produits locaux et des entreprises communautaires :**

Sur la base de toutes les informations ci-dessus, le consultant proposera :

 - Analyse de marché pour les produits locaux phares (analyse de la chaîne de valeur) ;
 - Proposition d'une stratégie de développement des entreprises communautaires ;
 - Proposition d'une stratégie de mobilisation du secteur privé ;
 - Présentation des modèles associatifs possibles dans la région avec les avantages et inconvénients de chacun et une stratégie de leur mise en œuvre (coopératives, association de producteurs, etc.)
- **Suggérer la sélection de 2 sites pilotes parmi les 6 villages visités :**
 - Identifier les critères de sélection en concertation avec RFUK et GASHE ;
 - Analyser les données collectées et produire un argumentaire sur le choix de 2 sites pilotes parmi les 6 villages soutenus par le projet en territoire de Lukolela.

5. Calendrier et livrables

Principales activités et livrables	Date approximative
Production des guides d'entretien (outil de collecte des données auprès des différents acteurs)	Début septembre
Prise de contact avec GASHE	Début septembre
Mission de terrain à Mbandaka et Lukolela	Mi-septembre
Rapport de la consultance	Mi-Octobre
Finalisation du rapport par la prise en compte des commentaires des partenaires et de RFUK.	Fin Octobre

6. Contenu des manifestations d'intérêt

Le dossier de manifestation d'intérêt du candidat comprendra :

- Présentation du/des consultant(s) ou de l'organisation, avec CV et références des missions similaires réalisées au cours des cinq dernières années ;
- Une proposition technique avec un plan de travail détaillé ;
- Une proposition financière ;
- Une déclaration signée selon le format ci-dessous.

7. Soumission des manifestations d'intérêt

Les propositions doivent être soumises à Marjolaine Pichon, Coordinatrice Forêts Communautaires, à l'adresse marjolainep@rainforestuk.org, avec l'objet suivant:
« Offre de consultance – Entreprenariat communautaire– [votre nom ou organisation] ».

Date limite de soumission : Jeudi 2 septembre 2021 à minuit (12 pm GMT)

Déclaration à signer et à soumettre avec la manifestation d'intérêt :

Je soussigné, _____, (représentant de l'organisation _____), déclare sur l'honneur que ni l'organisation que je représente, ni aucune des personnes qui ont des pouvoirs de représentation, de décision ou de contrôle au sein de cette organisation, ne se trouvent dans aucune des situations ci-dessous :

1. En faillite ou en liquidation : affaires gérées par les tribunaux, arrangements conclus avec des créanciers, suspension des activités commerciales, ou toute situation analogue découlant d'une procédure similaire prévue par la législation ou réglementation nationale ;
2. Reconnus coupables d'une infraction relative à leur conduite professionnelle par un jugement définitif ;
3. Reconnus coupables d'une faute professionnelle grave ;
4. N'ont pas rempli les obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou des impôts conformément aux dispositions légales de la République du Congo ou du pays dans lequel ils sont établis ;
5. Condamnés pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou blanchiment d'argent par un jugement définitif ;
6. Recours au travail des enfants ou au travail forcé et/ou pratiquent la discrimination, et/ou ne respectent pas le droit à la liberté d'association et le droit d'organiser et d'engager des négociations conformément aux conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Date et lieu :

Nom et signature :